

En bref :

Conseils municipaux :

Le 11 mai 2018 a eu lieu notre vingt deuxième conseil municipal. Il a porté essentiellement sur le vote des budgets. Nos comptes, approuvés par la trésorière sont bons, mais notre marge de manœuvre reste étroite si nous voulons honorer nos engagements sans faire courir de risques financiers à la commune.

La trésorière publique exerce un contrôle extrêmement vigilant et bienveillant sur nos finances. Il est consultable en mairie, à disposition de chacun.

Le 19 juin 2018, le conseil municipal décidait du recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie pour remplacer Yolande qui fera prochainement valoir ses droits à retraite. Les démarches ont été faites auprès du centre de gestion et de l'ensemble des secrétariats de mairie ariégeois pour ouvrir le poste. Il est aussi proposé aux personnels non issus de la fonction publique. Le conseil municipal collaborera à la sélection et je saurai l'entendre pour essayer de faire le meilleur choix.

Décès :

Jean Pierre Soulage nous a quittés.

Sorgeatois de cœur, il s'investissait sans compter et avec bonne humeur auprès du comité des fêtes. La municipalité lui rend hommage et présente ses sincères condoléances à sa famille.

Christine, Bompart une enfant du pays est décédée ce printemps.

Elle repose au cimetière de Sorgeat. Nous présentons nos condoléances à la famille.

Caniveau à l'entrée du village :

Après des mois de tergiversations, la direction de la voirie du conseil départemental a refusé de mettre en jeu son assurance ou de réparer le caniveau d'entrée de village au motif qu'il affleure trop. L'administration ne prendra donc pas à sa charge les dégâts causés lors des opérations de déneigement ; Pensant qu'ils allaient assumer, nous avons attendu, mais en vain. Nous allons y remédier, seuls. Le coût de la réparation est de 3400 euros.

Dégradations :

Il m'a été rapporté à diverses reprises des actes de malveillance. Dernièrement, ce sont des fleurs arrachées, des déchets jetés dans les propriétés, des rayures sur les voitures. Je déplore ces actes de sabotages et ne peux que mettre en garde leurs auteurs sur les risques encourus.

Affaires en justice

Tribunal de grande instance

Le tribunal a relaxé CH et JMH des chefs d'accusation qui les avaient conduits devant le tribunal correctionnel de Foix. Les éléments constitutifs du délit n'ont pas été réunis : Il a été acquis que CH avait toujours habité à Sorgeat entre 2011 – date des faits incriminés et 2015 -date de leur constatation dans l'enquête judiciaire. En l'absence de cet élément clé, le délit ne tient pas. Nous ne faisons pas appel de ce jugement. - affaire classée.

Conseil des prud'hommes

Le conseil des prud'hommes a débouté MS. Il a été reconnu que la municipalité avait rempli toutes ses obligations en terme d'accueil, d'équipement et de formation. Je ne sais pas encore s'il a fait appel.

Remarque

Certains me l'ont demandé, d'autres l'ont fait, mais je rappelle que l'on n'a pas le droit d'afficher les jugements. Comme délégué, mon rôle consiste à défendre les intérêts de la commune, à vous tenir informés. Pour connaître l'intégralité des décisions de justice, vous devez vous adresser au greffe du tribunal de Foix.

Chalets et camping

Une régie a été créée pour la gestion des chalets des gentianes. L'acceptation par nos agents des fonctions de régisseuse et mandataire permettent dorénavant ce mode de gestion qui devrait faciliter la gestion quotidienne de ces logements.

Des dépenses nécessaires s'imposent à nous : les installations ont souffert du gel, les appareils téléphoniques et de paiement n'ont pas supporté la surtension due à la foudre. Nous avons dû investir dans l'acquisition d'un logiciel de réservation en ligne, d'un site internet, dans l'affichage et la publicité, procéder au changement des salons de jardin, de la literie, de la rénovation du mobil home, effectuer des travaux de peinture et autres réparations qui s'élèvent à plusieurs milliers d'euros.

Ce printemps, nos efforts convergent donc vers le camping et les chalets qu'il s'agit de restaurer. Ce sont des structures et des emplois à préserver. Nos employés y consacrent beaucoup d'efforts avec l'espoir d'une rentabilité à moyen terme qui permettrait d'être plus à l'aise dans les dépenses communales. C'est le choix municipal pour ce premier semestre.

L'Art y est joie

C'est le nom de l'établissement de Van Thu et Philippe Lesburguères. Il s'agit d'une épicerie-bar-restauration. Il ouvrira le 07 juillet 2018 à Sorgeat; Vous êtes conviés à son inauguration à la même date.

Défibrillateur

Une première réunion d'information aura lieu jeudi 28 juin 2018 à 18 heures 30. D'autres suivront. Le défibrillateur est à disposition de chacun pour intervenir dans l'attente des secours sur un malaise cardiaque ou tout autre accident mettant en jeu le pronostic vital.

Bien cordialement,

Sorgeat le 27 juin 2018, le maire.

Emmanuel Fauvet

Sorgeat.fr